

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

**Assistaient à la séance :** M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM COUDRAIS André, CORVOISIER Alain, Mme HERVOIR Corinne, MM GLO Sébastien, Mmes RIGAUD Florence, BRAUD Anne et LITWINSKI Maëlle.

**Excusés :** MM LOUEDEC Philippe, PAVOINE Jérôme, Mme MOREL Sabine.

**Absents :** MM PIEL Pierrick, REBOUX Pierrick.

**Secrétaire de Séance :** Mme BRAUD Anne.

### **Objet – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 FÉVRIER 2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2019.

### **Objet – ETUDES D'AMÉNAGEMENT DU BOURG ET DE LA RUE ANNE DE BRETAGNE.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement de l'étude d'aménagement du bourg et de la rue Anne de Bretagne ; il précise notamment la teneur de la réunion de restitution à l'atelier participatif qui s'est déroulée le 4 mars dernier. Il indique que le commerçant du centre-bourg a dit s'inquiéter fortement du manque de places de stationnement sur la place de l'église. Monsieur le Maire rappelle que des stationnements seront créés rue principale et que, globalement, le nombre de places de parking ne diminuera pas. Il précise aussi qu'il ne s'agit pour l'heure que d'une pré-étude et qu'elle vise à définir de grands principes sans arrêter définitivement le projet d'aménagement. Monsieur le Maire propose de rencontrer le commerçant mécontent afin d'échanger avec lui et de lui présenter en détail le projet puisque cela n'a pas été possible jusqu'à présent.

### **Objet – RESTAURANT SCOLAIRE – COÛT DE FONCTIONNEMENT.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés financières rencontrées par le service de restauration scolaire et du fait que la commune va devoir abonder fortement au budget de la Caisse des écoles cette année. Afin de ne pas laisser cette situation perdurer et de trouver des solutions pour mieux maîtriser le coût des repas tout en garantissant leur qualité, Monsieur le Maire indique qu'une étude sur le gaspillage va se dérouler prochainement et propose, en parallèle, de faire réaliser une étude des achats de denrées. Il indique que ces études seront imputées au budget de la caisse des écoles.

### ***Délibération 2019/12***

### **Objet – ÉCOLE ALBERT POULAIN – AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE RÉCRÉATION.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande émanant de l'école concernant l'installation d'une petite structure de jeux pour les élèves des classes maternelles. Il expose trois propositions pouvant satisfaire cette demande et précise que ce projet doit encore être mûri et validé par l'équipe enseignante avant d'être finalisé. En conséquence, il suggère de lui donner délégation pour l'attribution de ce marché de fourniture et de pose d'une petite structure de jeux pour l'école à hauteur de 8 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour attribuer le marché relatif à la fourniture et à la pose d'une petite structure de jeux dans la limite du montant de 8 000 euros HT ainsi que pour régler les dépenses qui en découleront.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le marché lié à ces travaux ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

### ***Délibération 2019/13***

**Objet – BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, selon l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour créer les opérations suivantes et pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon les crédits inscrits ci-après :

Opération 201901, Equipement de la cantine :	+ 4 300 euros au compte 2184
Opération 201902, Acquisition de matériel :	+ 600 euros au compte 2184
	+ 400 euros au compte 2188
Opération 201903, Bâtiments communaux	+ 900 euros au compte 2313
	+ 1 800 euros au compte 2132
Opération 201904, Acquisitions foncières	+1 500 euros au compte 2111

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à créer les opérations suivantes et à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limites des crédits prévus ci-dessus dans l'attente de l'adoption du budget principal 2019.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2019/14***

**Objet – BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2018 du budget Assainissement qui se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017				25 786,19 €		25 786,19 €
Opération de l'exercice	36 355,14 €	42 925,95 €	11 734,20 €	30 521,88 €	48 089,34 €	73 447,83 €
<b>TOTAUX</b>	<b>36 355,14 €</b>	<b>42 925,95 €</b>	<b>11 734,20 €</b>	<b>56 308,07 €</b>	<b>48 089,34 €</b>	<b>99 234,02 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>6 570,81 €</b>		<b>44 573,87 €</b>		<b>51 144,68 €</b>
Reste à réaliser			24 300,00 €		24 300,00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>36 355,14 €</b>	<b>42 925,95 €</b>	<b>36 034,20 €</b>	<b>56 308,07 €</b>	<b>72 389,34 €</b>	<b>99 234,02 €</b>
Résultats définitifs		6 570,81 €		20 273,87 €		26 844,68 €

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur COUDRAIS, adjoint délégué aux finances, soumet à l'approbation du Conseil Municipal ce compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif présenté.

**DONNE** décharge au Maire pour sa gestion durant l'année 2018.

### ***Délibération 2019/15***

**Objet – ASSAINISSEMENT : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 du budget assainissement établi par le comptable du Trésor de PIPRIAC. Le résultat de clôture 2018 s'élève à 6 570,81 € d'excédent de fonctionnement et 44 573,87 € d'excédent d'investissement et coïncide avec le résultat du compte administratif 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget Assainissement.

**DONNE** décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant l'exercice 2018.

### ***Délibération 2019/16***

**Objet – ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2018.**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les résultats de l'exercice budgétaire 2018 du budget Assainissement :

#### **FONCTIONNEMENT**

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Budget 2018</b>	<i>Prévu</i>	37 740,00 €	37 740,00 €
	<i>Réalisé</i>	36 355,14 €	42 925,95 €
Solde d'exécution			6 570,81 €
Résultat reporté N-1			
<b>Solde cumulé</b>			<b>6 570,81 €</b>

#### **INVESTISSEMENT**

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Budget 2018</b>	<i>Prévu</i>	51 500,00 €	56 867,61 €
	<i>Réalisé</i>	11 734,20 €	30 521,88 €
Solde d'exécution			18 787,68 €
Résultat reporté N-1			25 786,19 €
<b>Solde cumulé</b>			<b>44 573,87 €</b>

Le solde d'exécution de la section d'exploitation s'élève à 6 570,81 euros et le solde d'exécution de la section d'investissement à 44 573,87 euros.

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent de la section d'exploitation du compte administratif 2018 au budget primitif 2019 en section d'investissement à l'article 1068 « réserves » pour un montant de 6 570,81 euros.

Il propose également de reprendre l'excédent d'investissement du compte administratif 2018 au budget primitif de 2019 en section d'investissement à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » pour un montant de 44 573,87 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'affectation des résultats proposée par Monsieur le Maire.

### ***Délibération 2019/17***

#### **Objet – ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 « Assainissement » et propose de le voter avec une section d'investissement en suréquilibre pour les montants globaux suivants :

#### **Section d'exploitation :**

Dépenses : 37 740,00 euros

Recettes : 37 740,00 euros

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 48 500,00 euros

Recettes : 72 834,68 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2019/18***

#### **Objet – LOTISSEMENT DE LA CHATAIGNERAIE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2018 du budget du Lotissement de la Châtaigneraie qui se résume comme suit. Il rappelle que ce budget est dorénavant clos.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017	5 050,35 €				5 050,35 €	
Opération de l'exercice	0,00 €	5 050,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 050,35 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 050,35 €</b>	<b>5 050,35 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 050,35 €</b>	<b>5 050,35 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>						

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Coudrais, adjoint délégué aux finances, soumet à l'approbation du Conseil Municipal ce compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif présenté.

**DONNE** décharge au Maire pour sa gestion durant l'année 2018.

### ***Délibération 2019/19***

**Objet** – **LOTISSEMENT DE LA CHATAIGNERAIE : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 du budget du lotissement de la châtaigneraie établi par le Comptable du Trésor de PIPRIAC. Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est nul et coïncide avec le résultat du compte administratif 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2018.

**DONNE** décharge au Comptable du Trésor pour sa gestion durant l'exercice 2018.

### ***Délibération 2019/20***

**Objet** – **DISSOLUTION DU SIGEP.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat mixte pour la gestion de la piscine de Guer, le SIGEP, a décidé de sa dissolution à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain lors de sa réunion du 27 février dernier. La Gestion de la piscine sera dorénavant assurée par la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales et notamment à son article L5212-33 cette décision est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la dissolution du syndicat mixte pour la gestion de la piscine de Guer, le SIGEP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 dans les conditions définies par la délibération du syndicat.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2019/21***

**Objet** – **INSTALLATIONS CLASSÉES – SCEA VEROURI NEVEZ.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande d'enregistrement pour une installation classée pour la protection de l'environnement. Il précise que ce dossier concerne la SCEA Verouri Nevez, un élevage de porcs situé à Pipriac et que la commune est consultée puisque le plan d'épandage de cette exploitation comprend plusieurs parcelles sur le territoire de Mernel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable sur cette demande d'enregistrement pour une installation classée concernant SCEA Verouri Nevez située à Pipriac.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.